



Succession enfant décédé

Par **Poogy**, le **01/07/2015 à 21:08**

Bonjour,
Mon père est décédé ces jours-ci et laisse derrière lui ma Mère, dont il était divorcé, et 4 enfants dont 1 décédé.
Sachant que mon frère est décédé et qu'il n'avait ni conjoint ni enfant, qui hérite de sa part ?
Ma Mère ? Mes sœurs et moi-même ?
D'autre part, mes sœurs ont vidé l'appartement de notre père et se sont partagé et/ou ont jeté les biens mobiliers, le tout sans m'en informer.
Quel recours ai-je ?
En vous remerciant pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/07/2015 à 07:35**

Bonjour,
En ce qui concerne votre frère décédé sans laisser d'héritiers directs réservataire, sa part est réduite à néant et l'héritage de vos parents doit être partagé en 3 parts, au lieu de 4, sauf testament contraire.
En ce qui concerne les meubles, il aurait été souhaitable de demander au notaire d'en faire l'inventaire.